

République Française

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal

Séance publique extraordinaire du

JEUDI 15 OCTOBRE 2026

20 heures 00

OBJET :

15/10/2026 N°1

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES À L'ÉCOLE

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 16 octobre 2026.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 11 membres présents, à savoir :

Présents : Laurette COLOMBET – Martine BESSEY – Michel PONCET – Aurélia MARTINS – Jérémy GAREL – Gilles BERTHELOT – Caroline DUPERRAY – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Damien GERBEL – Pierre-Emmanuel GONNELLI

Absents ayant donné mandat : Catherine ARTAUD à Laurette COLOMBET – Fabien MARCEL à Pierre-Emmanuel GONNELLI – Edwige KIRIEL à Michel PONCET – Robert DUVERGER à Aurélia MARTINS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christelle ROGUE

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES À L'ÉCOLE

Madame le Maire expose à l'Assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les travaux inférieurs à 100 000 € HT ;

Vu le budget de l'exercice 2026 voté en section d'investissement ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement d'une partie des huisseries de l'école de la commune afin d'améliorer le confort thermique des locaux et réaliser des économies d'énergie ;

Considérant le devis présenté par l'entreprise AVR située à Roanne (Loire), d'un montant de 31 827,65 € HT soit 38 220,61 € TTC ;

Considérant le devis présenté par l'entreprise Profession menuisiers située à Roanne (Loire), d'un montant de 30 044,28 € HT soit 36 053,14 € TTC.

Considérant le devis présenté par l'entreprise B'ALU située à Iguerande (Saône-et-Loire), d'un montant de 29 286,44 € HT soit 35 143,73 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

► **Approuve** le projet de travaux de remplacement d'une partie des huisseries de l'école pour un montant de 31 827,65 € HT soit 38 220,61 € TTC ;

► **Retient** l'offre de l'entreprise AVR pour la réalisation des travaux.

► **Autorise** Madame le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaire à l'exécution de ce marché de travaux.

► **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, en section investissement.

Ont signé au registre Madame le Maire et le secrétaire de séance.

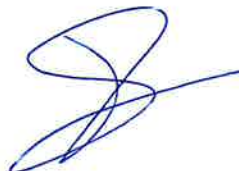
Le Maire,
Laurette COLOMBET



Le secrétaire de séance,
Christelle ROGUE

Publication en ligne le

16 OCT. 2026



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.